



LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES

ROUSSEAU FORMATION

Tel : 03.88.44.49.58

Adresse : 7 Rue Ampère 67120 DUTTLENHEIM

Email : rousseauformation67@hotmail.fr

Site internet : www.rousseau-formation.fr

Présentation de l'organisme

ROUSSEAU FORMATION a été créée en 2003, et travaille pour des sociétés publiques comme la SNCF, l'ONF, les mairies ou pour des sociétés privées comme EIFFAGE, SATER, KARCHER, HEINRICH & BOCK.

Dans le cadre des nouvelles recommandations CACES® R482- R486A – R489 et R490, tout conducteur d'engins doit être titulaire d'une autorisation de conduite suite à la validation de son CACES® (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité).

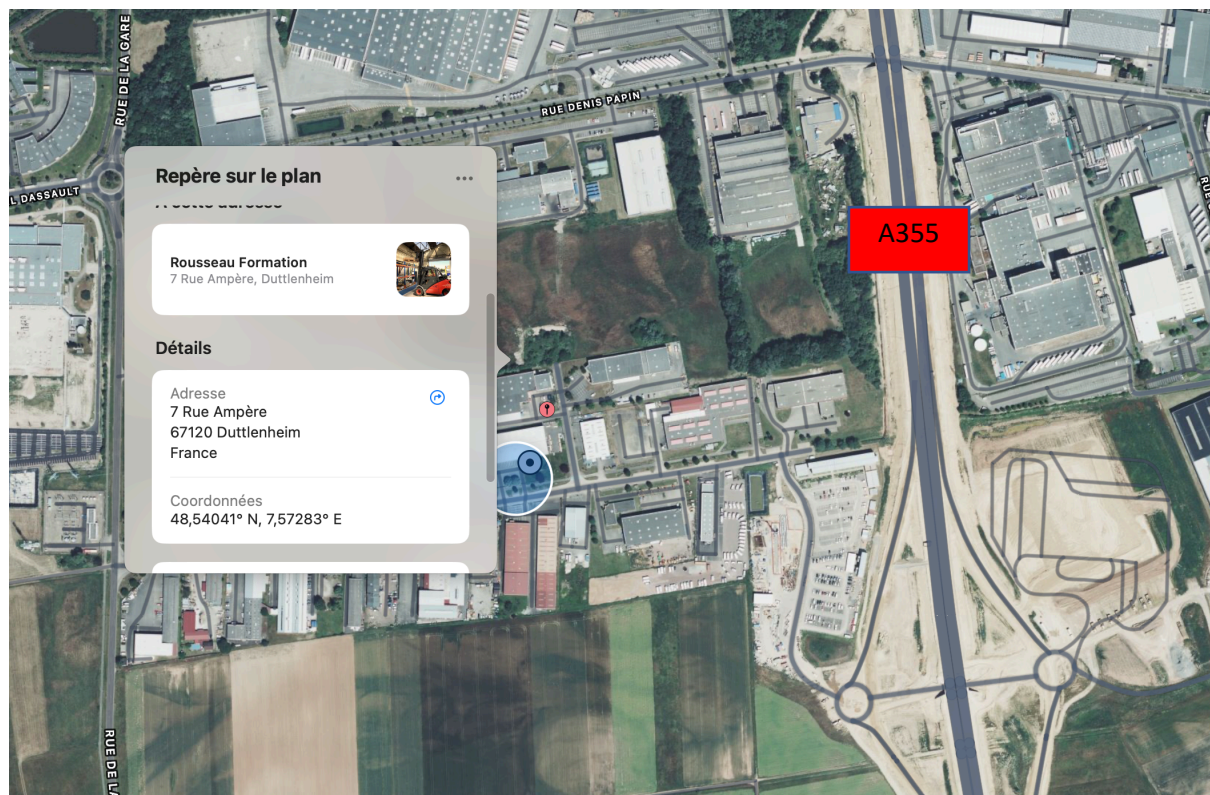
Notre organisme est certifié par GLOBAL CERTIFICATION depuis septembre 2003 sous le numéro STC/046.

Situation géographique

Depuis le 1^{er} août 2021, nous vous accueillons au 7 Rue Ampère 67120 DUTTLENHEIM

A 800 mètres à pied de la gare de DUTTLENHEIM

Sortie N°1 du GCO -Aire de la Bruche



Informations sur la formation

Notre centre de formation est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Nos stagiaires ont la possibilité de prendre leur pause méridienne à l'extérieur dans les quelques restaurants de leur choix aux alentours (une liste est à leur disposition au centre), il n'y a pas la possibilité de se restaurer sur place le midi, le centre étant fermé.

Organigramme

Notre équipe



Gaëtan ROUSSEAU, gérant, formateur CACES® toutes familles et catégories, Travail en Hauteur-port du harnais, Montage-démontage échafaudages fixes ou mobiles, Ponts Roulants, AIPR, testeur CACES® et référent pédagogique



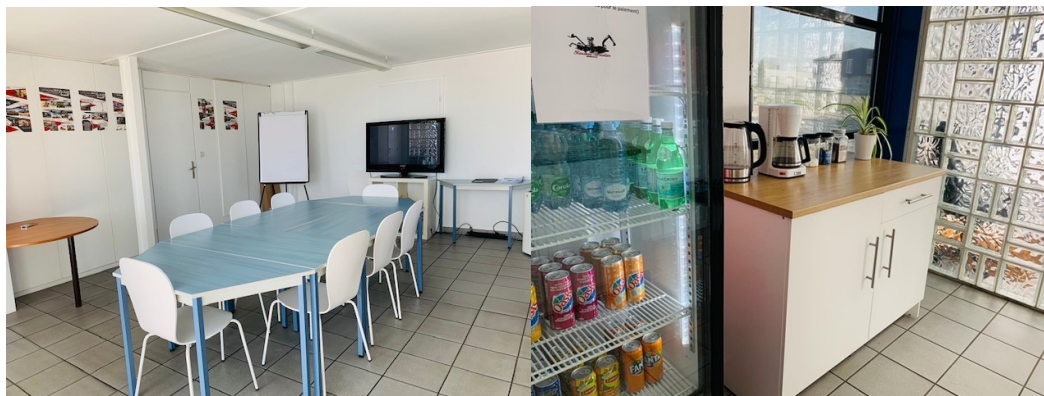
Virginie FROELICHER, Assistante de direction et référente administrative et référente handicap



Thierry FOEHRENBACH, formateur CACES® toutes familles et catégories, Autorisations de conduite toutes catégories, AIPR, Ponts Roulants, et testeur CACES®

Moyens logistiques et pédagogiques

2 de salles de formation, d'une capacité d'accueil de 8 à 10 stagiaires sont à votre disposition, un coin destiné aux pauses du matin et de l'après-midi et des places de parking au sein du centre.



Droits et devoirs du stagiaire

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité, d'hygiène et de civilité en vigueur ainsi que les consignes données par le formateur.

L'accès aux installations pédagogiques et engins est strictement interdit hors formation et se fait sous la surveillance de votre formateur uniquement.

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

Toute absence non justifiée sera rapportée à l'entreprise qui finance la formation.

En participant à la formation, le stagiaire s'engage à être présent et à suivre la formation jusqu'à son terme.

Le stagiaire s'engage à respecter les horaires et à adopter une tenue et conduite respectueuse envers autrui.

Modalités d'accès aux personnes à mobilité réduite

Notre centre de formation peut accueillir les personnes en situation de handicap. L'AGEFIPH nous accompagne dans les démarches à suivre si besoin.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est porté à la connaissance des stagiaires et un exemplaire est affiché dans les locaux de l'organisme.